



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1243-2

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 17 mars 2025, le Règlement numéro 1243-2 *modifiant le Règlement 1243 sur la gestion contractuelle*.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1243-2 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce 19^e jour du mois de mars deux mille vingt-cinq.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,

Karine Simard, avocate